

Description des fonctionnalités de l'App MOBILEbanking

1. Se connecter via son empreinte digitale*

Vous pouvez désormais activer l'option « mon empreinte digitale » de votre smartphone afin de vous connecter à MOBILEbanking smartphone (pour autant que cette fonctionnalité existe sur votre appareil).

Pour activer la fonctionnalité, vous avez 2 possibilités :

- Un nouveau bouton sous forme d'empreinte apparaîtra sur la 1ère page de connexion, il suffira d'appuyer sur ce bouton et de suivre les instructions afin d'associer l'une de vos empreintes déjà enregistrées sur votre téléphone à l'application MOBILEbanking.
- Via les paramètres de l'app MOBILEbanking, une nouvelle section « mon empreinte digitale » sera intégrée. Il suffira d'activer l'option et de suivre les instructions à l'écran.

2. Se connecter via la reconnaissance faciale (NOUVEAU) (option valable que sur iPhone pour le moment)

Vous pouvez désormais utiliser votre reconnaissance faciale afin de vous connecter à l'app MOBILEbanking Smartphone.

Pour activer la fonctionnalité, vous avez 2 possibilités :

- Un nouveau bouton sous forme de visage apparaîtra sur la 1ère page de connexion, il suffira d'appuyer sur ce bouton et de suivre les instructions afin d'associer votre reconnaissance faciale déjà enregistrée sur votre smartphone à l'application MOBILEbanking.
- Via les paramètres de l'app MOBILEbanking, une nouvelle section « ma reconnaissance faciale » sera intégrée. Il suffira d'activer l'option et de suivre les instructions à l'écran.

3. Mon profil

Vous pouvez consulter vos données d'identité et mettre à jour vos données de contacts telles que votre numéro de téléphone fixe, votre numéro de portable et votre adresse email.

4. Mes comptes

4.1 Consultation et recherche

Vous pouvez consulter en temps réel le solde des comptes à vue et d'épargne dont vous êtes titulaire, co-titulaire, mandataires ou représentant légal.

Vous pouvez consulter le détail des transactions de chaque compte et obtenir un historique.

* Uniquement valable sur l'App Smartphone

** Uniquement valable sur l'App Tablette



Vous pouvez également distinguer les transactions déjà effectuées des transactions à venir. Dans ce dernier vous verrez également apparaître les ordres permanents, les virements à date mémo et les domiciliations.

Par le moteur de recherche, vous pouvez rechercher des opérations spécifiques sur chaque compte à partir du montant, d'une période, du numéro de compte ou du nom de la contrepartie.

4.2 Alias

Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer un alias sur vos comptes afin de les distinguer plus facilement.

4.3 Virements

Vous pouvez transférer de l'argent entre vos propres comptes ou sur des comptes de tiers à l'aide des fonctions suivantes :

- Virements SEPA
- Virements avec date mémo
- Virements récurrents (ordre permanent)

1. Virements SEPA (Européen)

Dans le menu virements, vous pouvez transférer de l'argent entre vos propres comptes, vers des comptes de bénéficiaires enregistrés ou vers de nouveaux bénéficiaires.

2. Virement à date mémo

Dans le menu virements, vous pouvez également encoder un virement qui sera exécuté dans le futur en choisissant une date mémo. Cette transaction apparaîtra dès lors dans la liste des opérations à venir sur votre compte

3. Virements récurrents (ordre permanent)

Dans le menu virements, vous pouvez également encoder un ordre de virement récurrent. Vous choisissez vous-même à quel moment, celui-ci doit-être exécuté.

- Date de début
- Fréquence (hebdomadaire, mensuelle, annuelle)
- Date de fin (Date précise, nombre d'exécutions, pas de date)

Vous pouvez également créer et gérer (modifier ou supprimer) vos ordres permanent via l'entrée prévue à cet effet dans le menu.

4.4 Domiciliations **

A partir du menu, vous pouvez accéder à vos domiciliations :

- Visualiser le statut de vos domiciliations
- Refuser l'exécution de la transaction si vous n'êtes pas d'accord
- Demander le remboursement d'une domiciliation déjà exécutée

* Uniquement valable sur l'App Smartphone

** Uniquement valable sur l'App Tablette



Vous pouvez également le faire via le détail de la domiciliation dans la liste des transactions.

4.5 Enregistrement et gestion des bénéficiaires

Vous avez la possibilité de gérer vos bénéficiaires (créer, modifier ou supprimer) dans la Gestion des bénéficiaires. Vous pouvez également enregistrer des bénéficiaires à l'encodage d'un virement.

Vous pouvez facilement trouver un bénéficiaire grâce à la barre de recherche située dans « Mes bénéficiaires »

5. Gestion des limites*

Vous pouvez modifier votre limite de transaction journalière (Maximum 1000€) ainsi que votre limite de transaction hebdomadaire (Maximum 5000€).

6. Communication

1. Message

Dans le point du menu Messages vous pouvez :

- Consulter les messages reçus ;
- Envoyer un message sur un sujet bien précis.

2. Contact

Dans le point du menu Contact, vous pouvez :

- Joindre notre service desk (via mail)

7. Scannez et payez

Payez facilement et rapidement vos virements papier en toute sécurité grâce à l'option « Scannez et Payez » de l'application MOBILEbanking.

1. Ouvrez votre application [MOBILEbanking](#)
2. Faites un virement via l'option « [scannez et payez](#) »
3. Scannez votre virement papier
4. Vérifiez les données pré-remplies
5. Confirmez votre virement de manière habituelle

8. Gestion des cartes

En vous rendant dans les paramètres de votre carte, vous pouvez gérer l'ensemble de vos cartes bancaires (cartes de débit).

- Activation/Désactivation de vos carte(s) pour l'étranger

* Uniquement valable sur l'App Smartphone

** Uniquement valable sur l'App Tablette



Vous avez la possibilité d'activer ou de désactiver l'utilisation de votre carte à l'étranger durant une période de maximum 3 mois (Europe, Hors Europe)

- Activation/désactivation de l'option sans contact

Vous pouvez également activer ou désactiver l'option « payer sans contact » de votre carte.

Ce mode de paiement fonctionne sur base de la technologie "NFC", pour "Near Field Communication" Elle permet d'effectuer une transaction d'un montant max de 25€ en passant simplement votre carte à proximité d'un terminal de paiement compatible.

Si vous ne disposez pas d'une carte « sans contact », vous pouvez demander le remplacement de celle-ci avant l'échéance de votre carte. Attention, le remplacement de la carte est payant, veuillez-vous référer à la liste de nos tarifs.

- Activation/Désactivation Carte

Vous avez également la possibilité de désactiver temporairement de votre carte. Cela signifie que toutes les transactions aux terminaux de paiements, aux ATM, aux achats en ligne seront bloquées.

Seule la connexion au PCbanking reste possible.

9. Notifications*

Il est désormais possible de programmer des alertes/notifications pour vos comptes à vue en vous rendant dans les paramètres de l'app. Vous avez la possibilité d'enregistrer 3 types de notifications par compte.

Notifications possibles :

- Je souhaite recevoir une notification lorsque mon solde est inférieure à un montant déterminé. Choix libre du montant jusque 1000€
- Je souhaite recevoir une notification lorsque je reçois un montant supérieur à un montant déterminé. Choix libre du montant jusque 10.000€
- Je souhaite recevoir une notification lorsque je reçois un montant d'un bénéficiaire enregistré ou d'un n° de compte spécifique.

Lorsqu'un des évènements ci-dessus se produira, vous recevrez automatiquement une notification sur votre smartphone afin de vous prévenir. Pour autant que votre smartphone soit configuré pour recevoir des notifications.

A tout moment, vous pouvez supprimer ou rajouter une notification directement via les paramètres de l'app.

Exemple : Je désire recevoir une notification dès que je reçois mon salaire.

NB : Via les paramètres de votre smartphone vous pouvez gérer l'affichage des notifications.

* Uniquement valable sur l'App Smartphone

** Uniquement valable sur l'App Tablette



10. Carte de débit différé Mastercard

Vous pourrez désormais consulter les transactions effectuées avec votre carte de crédit (débit différé) Mastercard directement sur votre App

2 volets seront présents :

- Montants réservés
- Montants comptabilisés

Le détail des transactions sera également affiché pour chaque transaction afin que vous puissiez toujours savoir de quoi il s'agit. Vous pouvez consulter vos transactions sur une période de maximum 3 mois.

11. Mes extraits de compte

Désormais, vous pouvez consulter également vos extraits de compte via votre App bancaire bpost banque.

Via le Menu > Mes extraits, vous pourrez télécharger vos nouveaux extraits mais également demander un duplicata d'extraits dans le passé (<=13 mois)

12. Mes investissements (NOUVEAU)

Via le menu de l'app « mes investissements », vous pourrez facilement consulter vos produits d'investissement.

Vous pourrez y consulter le détail de chaque produit (Quantité, montant, références, valorisation).

Vous pourrez également souscrire à un nouveau produit d'investissement via votre application MOBILEbanking.

13. CARD STOP (NOUVEAU)

Vous pouvez désormais exécuter des paiements instantanés via votre App bancaire bpost banque.

Pour faire un paiement instantané, cliquez sur le curseur « paiement instantané » sur l'écran d'introduction de virements.

Les frais liés à un paiement instantané sont de 0,50€. Pour les comptes b.comfort et b.young, les paiements instantanés sont inclus dans votre pack.

Vous pouvez bloquer définitivement votre carte (Card Stop) soit via paramètres → cartes soit directement via le menu « Card Stop ».

* Uniquement valable sur l'App Smartphone

** Uniquement valable sur l'App Tablette



Après avoir sélectionné la carte à bloquer, on vous demandera la raison pour laquelle vous souhaitez le faire :

- Perdue ?
- Volée ?
- Victime d'une fraude ?
- Avalée par un distributeur ?

Ensuite on vous demandera si le code secret était avec votre carte.

Après avoir confirmé le blocage, vous obtiendrez un n° de dossier Card Stop.

Et enfin, une nouvelle carte sera automatiquement commandée et envoyée.

Cette procédure devra être exécutée autant de fois qu'il y a de carte.

Afin de bloquer des cartes d'autres banques, nous vous conseillons d'appeler CARD STOP au 070/344 344.

14. Paiements Instantanés (NOUVEAU)

Vous pouvez désormais exécuter des paiements instantanés via votre App bancaire bpost banque.

Pour faire un paiement instantané, cliquez sur le curseur « paiement instantané » sur l'écran d'introduction de virements.

Les frais liés à un paiement instantané sont de 0,50€. Pour les comptes b.comfort et b.young, les paiements instantanés sont inclus dans votre pack.

* Uniquement valable sur l'App Smartphone

** Uniquement valable sur l'App Tablette